



Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre 2012 de la CASQY

Selon l'Art.75 de la Loi du 12 Juillet 2010.

Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines

Contact :
Arnaud COMOLET
Chargé de mission Développement
Durable
arnaud.comolet@agglo-sqy.fr

SOLVING EFESO

117, avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Tel. 01.53.53.57.00
Fax. 01.53.53.97.00

www.solvingefeso.com

SOMMAIRE

1. Description de la personne morale concernée.....	4
2. Année de référence du BEGES.....	4
3. Périmètre organisationnel.....	4
4. Catégories d'émissions de GES.....	5
5. Emissions des catégories 1, 2 et 3 de la CASQY	7
6. Exclusion de sources de GES & de poste d'émissions de GES.....	9
7. Gestion des incertitudes.....	9
8. Méthode de comptabilisation.....	9
9. Facteurs d'émissions	9
10.Pistes d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 3 ans.	10
11.Adresse de mise à disposition du bilan d'émissions GES	11
12.Notification au Préfet de la personne responsable du BEGES	11

Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines a l'obligation de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par le fonctionnement de son patrimoine et l'exercice de ses compétences.

Cette obligation est issue de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle II et s'applique aux personnes morales suivantes :

- Entreprises de plus 500 salariés en métropole,
- Entreprises de plus de 250 salariés en outre-mer,
- Etablissements publics de plus de 250 personnes,
- **Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants**
- A l'Etat.

L'outil Bilan Carbone® dans sa dernière version, permet de calculer et de consolider les résultats conformément aux attentes du décret.

Le périmètre obligatoire de prise en compte des émissions de gaz à effet de serre porte sur les sources suivantes :

Catégorie 1 : Emissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale,

Catégorie 2 : Emissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

Une troisième catégorie permet la prise en compte volontaire de toutes les autres émissions indirectes de GES induites par les besoins de fonctionnement de la personne morale.

1. Description de la personne morale concernée

Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines

Population : 146 598 habitants

Adresse : 1 rue Eugène Hénaff
ZA du Buisson de la Couldre - BP 118
78192 Trappes Cedex

Coordonnées : 01 39 44 80 80

2. Année de référence du BEGES

L'année de référence retenue est ici **2012**.

Il s'agit ici du premier Bilan GES réalisé par les services de la CASQY.

Le bilan GES entre dans le cadre de l'élaboration des plans d'action du Plan de Développement Durable et du Plan Climat Energie Territorial de la CASQY.

Les plans d'actions de ces 2 démarches sont prévus pour être finalisés au cours de l'année 2013.

3. Périmètre organisationnel

Le périmètre retenu correspond au fonctionnement du patrimoine communautaire et à l'exercice des compétences en vigueur au 31/12/12.

Il intègre l'exercice des compétences Assainissement, déléguée au SEVESC ASY, et transports en commun, déléguée à SQYBUS et à la SAVAC.

La consolidation des postes d'émissions est réalisée selon l'approche par le **contrôle opérationnel**.

4. Catégories d'émissions de GES

Le premier BEGES de la CASQY est réalisé sur les catégories obligatoires 1 et 2.

Toutefois, la collecte des données nécessaires au calcul des périmètres obligatoires a été mise à profit pour valoriser les informations pouvant être prises en compte dans la catégorie optionnelle 3.

Le bilan GES de la CASQY est donc :

- Exhaustif sur les catégories 1 et 2,
- Partiel sur la catégorie 3 : seules les données transmises de façon volontaires et complémentaires aux informations indispensables ont été prises en compte.

Les postes d'émissions obligatoires des catégories 1 et 2 sont :

Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Exemple de sources d'émissions
Catégorie 1 Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie des sources fixes
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles (France et hors France), locations courtes durées
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc ...
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques...
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts
Catégorie 2 Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou de froid	Production de vapeur, chaleur ou froid, leur transport et leur distribution

La catégorie 3, optionnelle, couvre les postes suivants :

Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Exemple de sources d'émissions
Catégorie 3 Emissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories précédentes	Extraction, production et transport des combustibles consommés par la PM Extraction, production et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM
	9	Achats de produits ou services	Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans la PM
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels & incorporels immobilisés par la PM
	11	Déchets	Transport & traitement des déchets de la PM
	12	Transport de marchandises Amont	Transport de marchandises dont le coût est supporté par la PM
	13	Déplacements professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM
	14	Franchise Amont	Activité du franchiseur
	15	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tels que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel

16	Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers
17	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre
18	Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est pas supporté par la PM
19	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie
20	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits
21	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés
22	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail
23	Déplacements Domicile – Travail	Déplacements Domicile – Travail & Télétravail
24	Autres émissions indirectes	Autres

5. Emissions des catégories 1, 2 et 3 de la CASQY

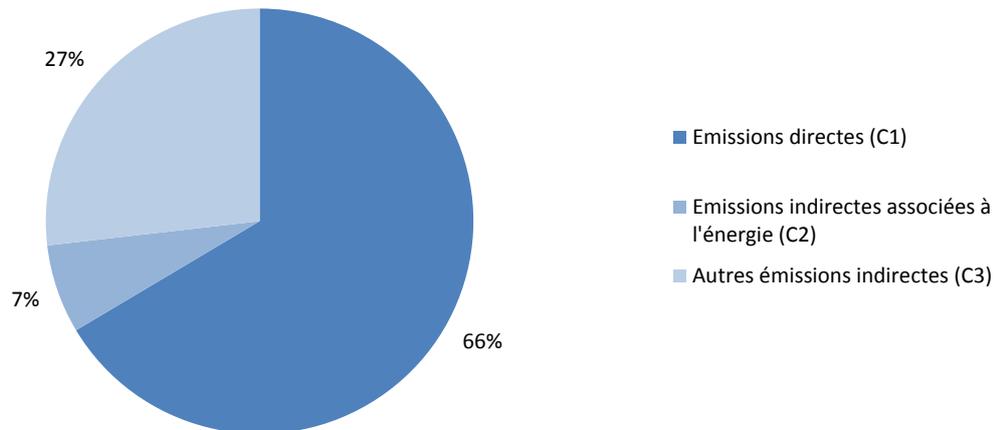
Catégorie 1 : Emissions directes, produites directement par des sources contrôlées par l'obligé.

Catégorie 2 : Emissions indirectes associées à l'énergie, consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur

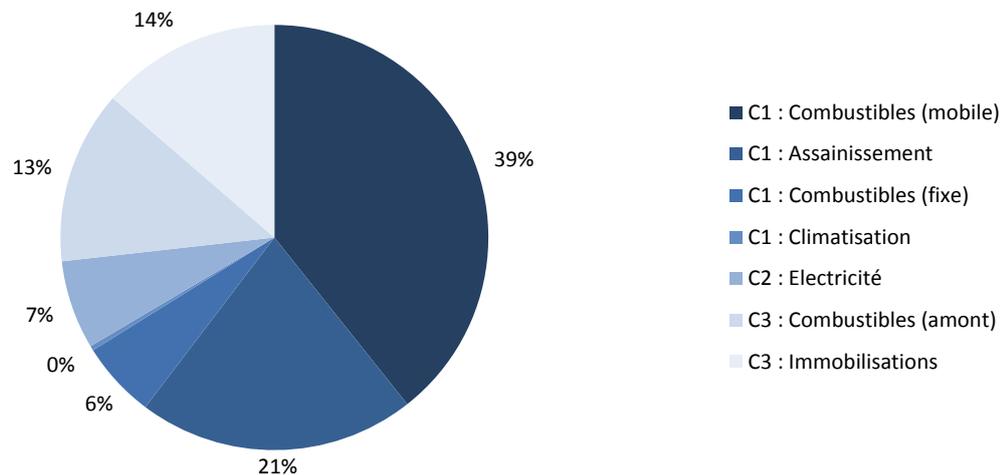
Catégorie 3 : Autres émissions indirectes (optionnel)

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 313	0	0	0	1 334	0	700
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	8 966	0	0	0	9 051	521	908
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	193	0	0	4 825	0	2 461
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	82	0	53
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
		Sous total	10 279	193	0	0	15 292	521	4 122
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	1 554	0	187
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	1 554	0	187
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	2 237	9	0	0	3 032	-521	418
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	4	0	0	0	3 132	0	1 722
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	6	0	0	5	11	0	6
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements							
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	2 247	9	0	5	6 175	-521	2 145

Bilan d'Emissions de GES de la CASQY (Scopes 1,2 et 3)
23 000 teCO₂



Répartition des émissions de GES de la CASQY (Scopes 1,2 et 3)
23 000 teCO₂



Ce premier bilan permet de mettre en évidence l'importance des émissions de gaz à effet de serre induites par l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération sur les catégories obligatoires 1 et 2. Le bilan apporte également quelques informations sur la catégorie 3 optionnelle. Les émissions prises en compte aujourd'hui s'élèvent à près de : 15 300 teCO₂, sur le scope 1, 1 550 teCO₂ sur le scope 2 et près de 23 000 teCO₂ sur l'ensemble.

L'essentiel des émissions de la CASQY sont ainsi générées par l'exercice de la compétence transports en communs. Près de 3 500 000 litres de gasoil ont ainsi été consommés en 2012 par l'ensemble des véhicules utilisés par les 2 délégataires. La compétence assainissement représente le 2^{ème} poste d'émissions, notamment du fait du méthane produit par les stations d'épuration. Viennent ensuite les émissions induites par la consommation de combustibles fossiles dans les bâtiments (gaz) et dans les véhicules de services. On relève le poids non négligeable des fuites générées par les installations de climatisation présentes dans les équipements gérés par la collectivité.

Les émissions apparaissant dans la catégorie 3 concernent la fraction amont liées à la production des combustibles consommés et l'amortissement des émissions de fabrication des biens immobiliers utilisés par la CASQY.

6. Exclusion de sources de GES & de poste d'émissions de GES

Poste 5 – Emissions issues de la biomasse (sols & forêts)

Non concernée : aucune méthodologie ne permet d'estimer le volume d'émissions de ce poste.

7. Gestion des incertitudes

L'incertitude globale sur l'ensemble des résultats des catégories 1 et 2 est estimée à : 43%

Elle se répartit comme suit :

Catégories d'émissions	Pos te	Postes d'émissions	Incertitudes
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	53%
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	11%
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	51%
	4	Emissions directes fugitives	65%
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	NC
	Sous total		
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	12%
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	NC
	Sous total		

L'incertitude élevée sur la catégorie 1 vient du fait que :

- Les consommations de gaz ont été estimées à partir des factures et en l'absence de données consolidées,
- Les émissions liées à la compétence Assainissement ne peuvent être mesurées et sont donc approchées par une méthode calculatoire (facteur d'émissions), nécessairement incertaine.

8. Méthode de comptabilisation

La méthode utilisée est celle du Bilan Carbone® dans sa version 7.1.

9. Facteurs d'émissions

Les facteurs d'émissions utilisés sont à jour au moment du bilan et sont issus de :

- La méthode Bilan Carbone®
- La Base Carbone.

10. Pistes d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 3 ans.

La réalisation du BEGES de la CASQY a conduit aux propositions d'actions suivantes :

Actions	Techniques	Organisationnelles	Comportementales
Immédiates	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesurer les rejets de méthane, ▪ Diagnostiquer l'ensemble du patrimoine ▪ Diminuer la température de consigne dans les bâtiments ▪ Entretien des systèmes de production de froid ▪ Déployer des limiteurs à bas coûts : détecteurs de présence, robinets thermostatiques ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre toutes les consommations d'énergie, ▪ Renforcer le contrôle de gestion et la comptabilité analytique ▪ Allonger la durée de renouvellement des véhicules ▪ Dématérialiser les procédures et les documents administratifs ▪ Optimiser les déplacements des agents ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les chauffeurs et les agents à l'éco-conduite ▪ Réaliser un Plan de Déplacement d'Administration, voir Inter-administration ▪ Sensibiliser aux mobilités douces ▪ ...
Prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacer les véhicules ou équipements les plus consommateurs et émetteurs (GES et polluants) ▪ Valoriser les effluents (méthanisation) ▪ Cibler les travaux d'isolation prioritaires ▪ Déployer des compteurs différenciés ▪ Réaliser un Bilan Carbone® complet ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêter et partager le plan d'action interne ▪ Introduire des critères d'achats durables dans les marchés ▪ Programmer des actions de réduction des consommations ▪ Re-négocier les contrats de fourniture d'énergie... ▪ Etudier des dispositifs de financement innovants : CEE, CPE ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner le changement des pratiques des agents ▪ Responsabiliser les agents par des mécanismes d'incitation ▪ Sensibiliser les agents aux économies d'énergie ▪ ...
Stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacer les systèmes de chauffage, climatisation ▪ Diversifier le mix énergétique ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduire le raisonnement en Coût Global dans l'analyse des projets de l'agglô ▪ Optimiser la gestion du patrimoine communautaire... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des ateliers inter-services d'échanges de pratiques ▪ Former à l'écoresponsabilité ▪ Promouvoir la consommation locale et responsable ▪ ...

Ces propositions feront l'objet de discussions plus approfondies dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial de la CASQY prévue en 2013.

Sur les émissions des catégories 1 et 2, viser un objectif de réduction de -20% à 2020 revient à économiser de l'ordre de 450 teCO₂ par an.

Il conviendra de s'atteler à réduire en priorité les émissions induites par :

- L'intensité carbone du service de transports en commun,
- Les consommations d'énergie et le rafraîchissement des bâtiments,
- Les consommations d'énergie des véhicules de la CASQY.

11. Adresse de mise à disposition du bilan d'émissions GES

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène Hénaff
BP 118
78192 Trappes Cédex

12. Notification au Préfet de la personne responsable du BEGES

Robert CADALBERT
Président de la Communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines



SOLVING EFESO

117, avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Tel. 01.53.53.57.00
Fax. 01.53.53.97.00

www.solvingefeso.com

Contacts techniques:

Nicolas POUGET, Directeur de missions
nicolas.pouget@solvingefeso.com

